Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260708-202674-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 8 Juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 1er Juillet 2026

Etaient présents : MM. BIHOES Chantal, LE POULICHET Yves-Marie, BEGUIN Christelle, LOHEZIC Mikaël, BEUVE Eric, OFFRET-MARIE Carole, LE CORF Henri, PERRON Eliane, CLEQUIN Yolande, LACOURT Franck, JEHANNO Yves, LE ROUX Sandrine, PEDEN Yves, PICAUD Romain, CASAGRANDE Donovan, PREAUD Jean-Paul, LAUDRIN Joël, FIEYRE Clémence, HYLKEMA Mirjam, JEHANNO David.

Procurations : Mme GABEL Géraldine à Mme LE ROUX Sandrine, Mme DELMAS Eliane à Mme BEGUIN Christelle, Mme RIBAULT Joséphine à Mme OFFRET-MARIE Carole.

Désignation du secrétaire de séance
M. Mikael LOHEZIC est désigné comme secrétaire de séance.

2026 Adhésion à la centrale d'achats Manche Numérique

Suite à l'échange avec l'Intercommunalité pour l'achat de tablettes pour les élus, dans le cadre de la dématérialisation des échanges, il s'avère que cette dernière a adhéré à la Centrale d'Achats du Syndicat Mixte Manche Numérique, organisme qui facilite les achats de produits et services à des tarifs préférentiels, réservés à ses adhérents et conventionnés, grâce à ses actions de mutualisation par le biais de marchés publics pour des achats en volume.
Dans le cadre de la convention de partenariat signée par Manche Numérique et Mégalis Bretagne, notre commune **qui est membre et adhérente au bouquet de services de Mégalis Bretagne** peut accéder au catalogue de la Centrale d'Achats de Manche Numérique sous condition de la signature de la convention d'accès jointe en annexe.
Son catalogue, évolutif selon les besoins des acheteurs publics, permet d'acquérir des matériels informatiques (y compris pour l'Education), des matériels adaptés (souris, claviers…), des licences Microsoft, et autres produits et services tels que des panneaux d'affichage légal numérique (…).
M. David JEHANNO, Conseiller Municipal, fait part de sa réticence quant au recours aux centrales d'achat qui, selon lui, ne sont pas toujours moins chères.
M. Yves PEDEN, Conseiller Délégué, interroge quant à l'obligation, une fois la convention signée, de passer par eux pour tout achat. Mme Le Maire précise que la signature de la convention est de permettre d'accéder à leur catalogue sans contrainte derrière. La commune est libre de maintenir des consultations dans ce domaine.

Suite à cette présentation et à l'unanimité, le Conseil

APPROUVE la convention d'accès à la Centrale d'achats de Manche Numérique ;

AUTORISE Mme le Maire à signer cette convention.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 17 Juillet 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 17 Juillet 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance